

CONTRIBUTIONS

2022/2023

ELEMENTS DE LA FACTURE POUR TOUTES LES FAMILLES

- Contribution mensuelle de septembre à juin par catégorie (10 mois)

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D
Maternelle	38,20 €	42,40 €	47,70 €	58,40 €
CP, CE1, CE2, CM1	49,80 €	51,00 €	58,40 €	64,70 €
CM2	59,40 €	66,90 €	74,30 €	81,70 €
6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème}	66,90 €	72,20 €	80,10 €	81,80 €
3 ^{ème} , Lycée	95,50 €	109,30 €	122,10 €	133,80 €

Catégorie A de 0 à 600 € d'impôts

Catégorie B de 601 à 1600 € d'impôts

Catégorie C de 1601 à 3200 € d'impôts

Catégorie D au-delà de 3201 € d'impôts

Attention la non présentation de l'avis d'imposition complet de 2021 sur les revenus 2020 entrainera une facturation en catégorie D.

- Tarification préférentielle sur le nombre d'enfants scolarisés dans l'ensemble scolaire :
 - 2 enfants 5% de réduction de la contribution par enfant
 - 3 enfants 15% de réduction de la contribution par enfant
 - 4 enfants et plus 25% de réduction de la contribution par enfant
- Participation aux structures de l'enseignement catholique : **42.80€** par an et par enfant
- Frais de fournitures diverses : **7.90€** par an et par enfant

COMPLEMENTS

- Tarification des Etudes et Garderies

	Forfait Mensuel	Occasionnelle
Garderie	24.50 €	5.90 €
Etude Primaire	28.50 €	5.90 €
Etude Collège, Lycée	35.90 €	5.90 €

Les études et garderies au forfait seront portées sur la facture en début d'année.

Les études et garderies occasionnelles sont à régler via la plateforme Ecole Directe

- Contribution mensuelle de septembre à juin (10 mois) pour l'internat : **154.30 €**

L'internat comprend le logement, les études et le petit déjeuner, le gouter.

COTISATIONS VOLONTAIRES

- Association des parents d'élèves (APEL) : **18,00 €** pour l'année et par famille
- Participation aux équipements sportifs : **9,50 €** pour l'année et par enfant

ASSURANCE SCOLAIRE

- Fournir une attestation d'assurance (responsabilité civile et individuelle accident). **A défaut de produire une attestation avant le 30 septembre, la souscription à l'assurance proposée par l'établissement sera automatique : Mutuelle Saint Christophe (à titre indicatif tarif 2021/2022 : 11,50 €).**
- Adhérer à la Mutuelle Saint Christophe (à titre indicatif tarif 2021/2022 : 11,50 €).

FACTURATION

- Acompte inscription /réinscription
 - o Maternelle et Primaire : **50.00 €**
 - o Collège et Lycée : **100.00 €**
- Acompte internat demandé le jour de la rentrée : **100 €**

La facture annuelle est établie en septembre avec les possibilités de paiement suivantes :

- Par prélèvement mensuel au 5 de chaque mois (9 prélèvements d'octobre à juin)
Ou au 15 de chaque mois sur demande auprès du service comptabilité
- Par chèque au trimestre (octobre, janvier, mars)
- Par carte bancaire en ligne sur Ecole Directe

REPAS

Demi-pension et Internat :

- Maternelle : **5.60 €** par repas
- Primaire : **5.80 €** par repas
- Collège, Lycée : **6.10 €** par repas
- PAI : **2.50 €** par repas (plan d'accueil individualisé selon avis médical)

Cafétéria : Accessible uniquement aux lycéens (tarifs spécifiques)

Le prix du repas comprend les denrées alimentaires, les investissements et le coût du personnel d'encadrement.

Les repas sont payables **d'avance** :

- En espèces à déposer à l'accueil du site
- Par chèque à déposer à l'accueil du site
- Par carte bancaire en ligne sur Ecole Directe

SERVICES COMPLEMENTAIRES

Les services complémentaires proposés par l'établissement, comme par exemple, l'anglais en maternelle, la maîtrise, la pré-maîtrise, PrépaSup font l'objet de contributions spécifiques, et sont appelées en début d'année avec la contribution des familles.